



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lignes à haute tension

Question écrite n° 28286

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le lien entre les pathologies observées et la présence des installations d'EDF dans l'environnement des élevages. La Confédération paysanne reçoit de plus en plus de dossiers d'agriculteurs affirmant que leurs élevages sont en difficulté à la suite de l'installation d'une ligne haute tension. De nombreuses études de recherche expérimentale sur l'animal ont montré que ces lignes, dont les ondes se répercutent à l'intérieur des corps, avaient des effets sur le métabolisme : déficit immunitaire, carence en fer, déminéralisation, perturbations neurologiques, sécrétion de la mélatonine amoindrie. De nouvelles études épidémiologiques présentées lors d'un colloque à l'Assemblée nationale ont montré que plus d'une publication sur deux constate un lien entre les lignes à haute tension et certains symptômes et maladies graves chez l'enfant, l'homme, et les animaux. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement suite à l'installation du groupe de travail reconnaissant une grande sensibilité des élevages sous les lignes à haute tension.

Texte de la réponse

Une étude a été conduite par le ministère de l'agriculture et de la pêche sur l'influence des champs électromagnétiques induits par les lignes électriques à haute tension. Elle a conclu qu'aux doses d'exposition courantes sous les lignes à haute tension l'effet direct des champs électromagnétiques semble négligeable par rapport aux autres facteurs susceptibles de perturber le bon fonctionnement de l'atelier. Les lignes à haute tension peuvent être à l'origine de tensions et courants parasites nuisibles à l'élevage, soit par induction dans les objets en matériaux conducteurs avec lesquels les animaux sont plus ou moins régulièrement en contact, soit par les courants de fuite qu'elles peuvent générer dans les cas accidentels où les isolations et mises à terre réglementaires ne fonctionnent pas normalement. Il apparaît donc indispensable de favoriser dans les exploitations une mise en conformité des installations électriques. Aussi, afin de promouvoir la sécurité électrique dans les exploitations agricoles et d'assurer une veille technologique sur le sujet, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail permanent sur la sécurité électrique dans les exploitations agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28286

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 1999, page 2138

Réponse publiée le : 30 août 1999, page 5135